



COMPTE-RENDU CHSCT

+ 26 novembre 2021 +

Un CHSCT s'est tenu le 26 novembre dernier en présence des représentants de l'établissement et des représentants du personnel.

VOS REPRÉSENTANTS PRÉSENTS :

- ➔ Florent Mathieu (UNSA-SDIS33)
- ➔ Sylvie Lanssade (UNSA-SDIS33)
- ➔ David Vernoux (UNSA-SDIS33)
- ➔ Laurent Dewinter (UNSA-SDIS33)
- ➔ Gil Robert Arnouil (SNSPP-PATS33)
- ➔ Laurent Saubesty (SNSPP-PATS33)
- ➔ Armand Goret (SUD SDIS33)
- ➔ Julien Forestier (CFDT INTERCO 33)



Madame Michelle Lacoste 1ère vice présidente du conseil d'administration préside et ouvre la séance à 14h30

Approbation du PV du CHSCT du 25/05/2021

Ordre du jour :

- ◆ 8 dossiers sont présentés et soumis aux votes.
- ◆ Un point de situation épidémique et sur la vaccination est également présenté
- ◆ Questions diverses

SOMMAIRE

PRÉSENTATION ET VOTE DES DOSSIERS

2021-08 : Compte rendu de visite de site CHSCT : CIS Arès-Lège

2021-09 : Compte rendu de visite de site CHSCT : CIS de St Symphorien

2021-10 : Compte rendu de visite de site CHSCT : CIS de Pauillac

2021-11 : Présentation des DUERP actualisés des GTCO et GTCE

2021-12 : Proposition de sites et dates de visites CHSCT 2022

2021-13 : Compte-rendu sur le rapport d'enquête accident concernant le feu du parking des salinières

2021-14 : Dossier sur la radioprotection

2021-15 : Modification du règlement relatif à la Prévention des Risques liés à la consommation d'alcool et de substances psychoactives

INFORMATIONS

Point sur la vaccination et COVID 19

QUESTIONS DIVERSES

2021-08 : COMPTE RENDU DE VISITE DE SITE CHSCT : CIS ARÈS-LÈGE

Cette visite a eu lieu le 5 mai 2021, vos représentants Florent Mathieu (UNSA-SDIS33) et Laurent Dewinter (UNSA-SDIS33) ont participé à cette délégation et à la rédaction du compte rendu.

✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

2021-09 : COMPTE RENDU DE VISITE DE SITE CHSCT : CIS DE SAINT- SYMPHORIEN

Cette visite a eu lieu le 9 juin 2021, vos représentants Florent Mathieu (UNSA-SDIS33) et Sylvie Lanssade (UNSA-SDIS33) ont participé à cette délégation et à la rédaction du compte rendu.

✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

2021-10 : COMPTE RENDU DE VISITE DE SITE CHSCT : CIS DE PAUILLAC

Cette visite a eu lieu le 8 septembre 2021, vos représentants Michel Greneau (UNSA-SDIS33) et Sylvie Lanssade (UNSA-SDIS33) ont participé à cette délégation et à la rédaction du compte-rendu.

✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

2021-11 : PRÉSENTATION DES DUERP ACTUALISÉS DES GTCO ET GTCE

Pour rappel, le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est mis en oeuvre au sein de l'Établissement depuis le 5 octobre 2016.

Objectif : harmonisation sur le contenu, sur la codification et l'évaluation des risques.

✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

2021-12 : PROPOSITION DE SITES ET DATES DE VISITES CHSCT 2022

- ◆ 09/02/2022 CIS Saint Jean d'Illac
- ◆ 03/03/2022 CIS La Réole
- ◆ 06/04/2022 SSSM
- ◆ 04/05/2022 CIS Sainte Foy la Grande



✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

2021-13 : COMPTE-RENDU SUR LE RAPPORT D'ENQUÊTE ACCIDENT CONCERNANT LE FEU DU PARKING DES SALINIÈRES

Le compte-rendu sur le rapport d'enquête accident concerne le feu du parking des salinières qui a eu lieu le 18 mai 2019. Il a été établi conjointement avec un coordinateur de l'enquête (chef du SHS), des représentants de l'administration, des organisations syndicales et le médecin de prévention conformément au décret 85-603 relatif à l'hygiène et à la sécurité.



Toute la rédaction de ce compte-rendu s'est basée sur les récits des agents avec une véritable reconstitution des étapes chronologiques du déroulement de l'intervention. Le commandant Noël souhaite souligner la très grande implication des agents et la confiance accordée lors des auditions. La crédibilité de ce rapport est fondée sur la capacité de raconter des faits établis et les éléments ont été confrontés pour s'assurer de leur cohérence. Objectif : comprendre les causes et circonstances puis retranscrire ce qu'il s'est réellement passé au moment de l'intervention.

2 situations d'urgence aux conséquences potentiellement dangereuses ont été recensées : les primo-intervenants qui se sont perdus et également les ELD qui sont intervenues 1h après, qui se sont également perdues sur le chemin du retour, malgré la présence de lignes guide mises en place.

17 préconisations sont décrites dans ce rapport avec un focus sur :

- ▶ la préconisation 4 : le groupe d'enquête accident préconise d'engager une réflexion globale et transversale sur la thématique « feux de parking souterrains ».

- ▶ la préconisation 16 : après 8 années de fonctionnement, et au vu de l'émergence de risques nouveaux, optimiser l'organisation de l'équipe ELD avec notamment la désignation d'un référent pleinement consacré à l'animation de l'équipe, la rédaction de mémentos de doctrine et techniques opérationnelles incluant les conditions et limites d'utilisation (feux de parking, grands volumes...), une réflexion et un arbitrage rapides sur l'équipement nécessaire à la réalisation des missions et plus particulièrement sur la protection respiratoire la plus adaptée, une réflexion et un arbitrage sur les modalités d'intégration ou d'affectation des agents spécialisés (population éligible, réaffectation des agents spécialisés...) ...

A ce jour, tous les agents impactés dans cette intervention ont bénéficié d'une prise en charge par le 3SM, médecins et psychologues puis à l'issue de la prise en charge, délégation et orientation des agents vers des médecins de ville. Un agent fait encore l'objet d'un suivi médical.

Le contrôleur général, au vu de l'importance particulière de cette intervention, propose une intervention du GOP pour le prochain CHSCT afin de faire un point sur la démarche (la doctrine opérationnelle, matériel, les manoeuvres, les exercices). Les recommandations doivent être suivies d'effets. Le GOP commencera donc à travailler sur le sujet puis les représentants seront sollicités et associés.

Ce rapport d'enquête a permis de mieux structurer les éléments et interlocuteurs dont nous avons besoin systématiquement.

✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

2021-14 : DOSSIER SUR LA RADIOPROTECTION

La détention de sources radioactives par le SDIS33 est justifiée par les besoins de formation, d'entraînement et de vérification réglementaire des matériels. L'établissement est détenteur et utilisateur de 2 sources radioactives. Ces sources et leurs procédures de gestion font l'objet d'un contrôle externe annuel par un organisme agréé. Trois personnes compétentes en radioprotection (PCR) sont désignées au sein de l'Établissement afin d'assurer le suivi des procédures et de veiller au respect de celles-ci. Un bilan d'activité, de formation et de contrôle est dressé chaque année.



✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

2021-15 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À LA CONSOMMATION D'ALCOOL ET DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES

Demande de modification de l'article 10. Le SSSM souhaite amender les modalités de ce dépistage en y ajoutant une période maximale entre la réalisation de deux tests : « si pour une quelconque raison, le dépistage n'est pas réalisé l'année du réengagement, ce dernier devra être réalisé lors de la visite médicale suivante quel que soit le motif de cette dernière (reprise, initiative du médecin...). Lors du réengagement suivant, un nouveau test sera réalisé même si le précédent date de moins de 5 ans ».



Peu de tests positifs aujourd'hui, principalement lors du recrutement. Comme tous tests médicaux, il peut y avoir des faux positifs. Tout test positif amène une inaptitude temporaire et à un contrôle plus poussé : l'agent peut demander un contrôle immédiat avec un 2ème prélèvement salivaire puis confirmation par une prise de sang et test urinaire. Les tests sont purement quantitatifs, seules les prises de sang sont qualitatives et peuvent déterminer la molécule. Les quelques tests positifs ont été justifiés par la prise de médicaments prescrits sur ordonnance. Les informations sont conservées dans le dossier médical de l'agent couvert par le secret médical.



Monsieur Bernard Collinet, s'interroge sur le délai des 5 ans. Dans la plupart des administrations, et des entreprises privées, le suivi médical est à 5 ans ; Pour le SDIS, les visites médicales sont organisées tous les ans avec bienveillance et accompagnement et permettent de faire de la prévention. Ce suivi médical permet donc de ne réaliser un dépistage que tous les 5 ans.

✓ Le dossier a été adopté à l'unanimité

INFORMATIONS

POINT SUR LA VACCINATION ET COVID 19

Depuis le 19 octobre, date du dernier Bureau CHSCT (cf CR du bureau), la situation s'est dégradée.

Le taux de positivité passe de 1 % à 5,2 % → la vigilance est encore plus de rigueur. L'effort vaccinal porte ses fruits car on évite les formes graves. La vaccination reste extrêmement efficace contre les formes graves (6 fois plus d'hospitalisations chez les personnes non vaccinées et 8 fois plus quand il s'agit d'admissions en réanimation).

En Gironde la situation hospitalière reste maîtrisée.

Au SDIS, peu de malades mais augmentation des cas contact.

Au 2 novembre, 2 Clusters : 1 au service du GTL et 1 au CIS de Hourtin.



Prévention : la vaccination reste indissociable des gestes barrière. **Lavage des mains régulier.** Gel hydroalcoolique, **mouchoir à usage unique, port du masque dans les lieux fermés, distance physique de 2 m, aération des locaux 10 min toutes les heures.**

3^{ème} injection :

5 mois après la primo vaccination et au plus tard 7 mois après pour le maintien du pass sanitaire.

Attention : ne pas confondre obligation vaccinale et maintien du pass sanitaire même si les 2 sont étroitement liés. Il n'y a pas de date de fin pour l'obligation vaccinale, c'est désormais un élément qui fait partie intégrante du recrutement notamment.

Les agents peuvent toujours passer par leur médecin et devront transmettre leur certificat au 3SM.

La réouverture du vaccinodrome est à l'étude, le contrôleur général a demandé au médecin chef d'en étudier la possibilité afin d'éviter la saturation de la médecine de ville. Pour le moment, pas de demande officielle de l'ARS. Il va même plus loin, en demandant l'étude d'une offre de service pour être en capacité d'intégrer dans notre processus de vaccination les familles des personnels, **si je protège la famille, je protège également mes agents.**

Madame Nathalie Lacuey tient au nom de la population, à remercier les pompiers pour leur engagement quotidien sur plusieurs fronts et sur le fait qu'ils ont accepté de mettre en place le vaccinodrome.

QUESTIONS DIVERSES

Gil Robert Arnouil (SNSPP-PATS 33) demande où en est l'expérimentation des caméras piéton puisqu'un rapport devait être transmis. Est-il prévu une extension du dispositif et des formations ?



Le rapport a été remis au 1er ministre dans les délais par l'ensemble des SDIS pilotes.

Les résultats sont positifs et sont concrétisés notamment dans la loi Matras promulguée ce jour.

La formation est toujours à l'étude et la généralisation est également en cours de discussion.

Extension du dispositif si acceptation du port de la caméra par les personnels. Ce dispositif est un élément qui peut apporter des preuves sur le plan juridique.

Bernard Collinet, adjoint au maire de Gujan-Mestras, tient à manifester son soutien et sa solidarité concernant l'agression des SP de la Benauge. Il souhaite apporter son expérience en tant que responsable des travaux, de la sécurité et de la Police municipale. Après 1 an d'expérience, l'utilisation des caméras piéton s'avère être une véritable aide pour désamorcer tout comportement belliqueux et il est convaincu de son efficacité pour les pompiers.

LA SÉANCE EST LEVÉE À 15H45

